

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Lieux de culte : priorité à la protection

LE président Ali Bongo Ondimba, recevant hier la Première ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda, et le ministre de la Santé, Dr Guy Patrick Obiang-Ndong, pour faire le point sur la situation épidémiologique et les mesures d'assouplissement, a confirmé sa position ferme sur la question. Tout en attendant, une attitude de compréhension et de pondération de la part des leaders religieux. Et ce, pour une sérénité bénéfique pour le pays.

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

FIXÉE à la date du 30 octobre prochain, la réouverture des lieux de prière préoccupe l'opinion et les fidèles de plusieurs congrégations religieuses. Près de huit mois après la fermeture des paroisses et mosquées, jamais les croyants n'avaient été aussi près de voir exaucé leur vœu de renouer avec leurs activités spirituelles. Mais, il n'y a pas que la date du 30 octobre fixé par le gouvernement. Celle du 25 octobre arrêtée au terme de la dernière Conférence épiscopale de l'Église catholique pour le démarrage de ses activités hante également les esprits.

Avides de sujet à sensation, des journaux et réseaux sociaux vont jusqu'à présenter ces deux dates comme préfigurant une confrontation, un bras de fer entre l'État et l'Église. Une présentation de la situation qui n'est pas dépourvue d'arrière-pensées à rebours de la position du gouvernement soucieux de protéger la population et de préserver la vie de tous ceux qui vivent dans notre pays. Une position légitime quand on sait que sous d'autres cieux plus industrialisés et disposant d'une infrastructure de lutte et des ressources humaines plus performantes, la pandémie fait de gros ravages.

C'est fort de cela qu'en réponse à l'apparition de cette pandémie du nouveau coronavirus au Gabon le 12 mars 2020, les autorités gabonaises n'ont pas voulu transiger en décrétant des mesures de protection drastiques de la population, afin de limiter, autant que faire se peut, les morts du fait du Covid-19 (comme on en voit ailleurs) au Gabon. Et les résultats de ces mesures de précautions confirment la justesse de la vision du gouvernement, à travers la mise en œuvre de nombreux mécanismes dont certains ont lourdement affecté

la vie de la nation sur les plans économique, social et culturel. L'objectif visé étant que la propagation du virus du Covid-19 n'obtienne pas le bilan désastreux relevé dans d'autres pays. Et le président de la République,

Ali Bongo Ondimba, a confirmé, hier, son positionnement intraitable quant à la question. "Malgré l'urgence, la ligne d'action est claire : priorité est donnée à la protection sanitaire des populations afin que le maximum de vies soit épargné". Lors de l'audience accordée à cette occasion à la Première ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda, qu'accompagnait le ministre de la Santé, Guy-Patrick Obiang-Ndong, un point a été fait sur la situation épidémiologique et les mesures d'assouplissement de l'état d'urgence sanitaire, décrété pour protéger les Gabonais contre la propagation de l'épidémie de Covid-19. Conscient de la dureté des conditions de vie induites par les mesures prises en rapport avec cette pandémie, Ali Bongo Ondimba devait, par ailleurs, indiquer son engagement "au retour progressif au cours normal de nos vies, en privilégiant les activités économiques et sociales les plus essentielles". Au moment où de nouvelles vagues de contaminations massives font leur apparition dans de

nombreux pays où le reconfinement est devenu effectif, le point d'orgue des mesures édictées par le gouvernement ne vise qu'un amoindrissement du taux de contaminations pour préserver les vies humaines. La tendance baissière constatée doit encourager pour le renforcement des mesures, et non le contraire, qui serait une absurdité. Autrement dit, la réouverture des lieux de culte à compter du 30 octobre prochain, sous réserve du respect des gestes barrières, s'inscrit dans cette volonté de prudence pour amoindrir les conséquences du Covid-19 au Gabon. Car, tout relâchement fera repartir l'épidémie en réduisant à néant les immenses efforts de lutte consentis jusque-là et qui ont produit leurs effets.

Le gouvernement ayant fixé la date du 30 octobre, l'Église catholique, en mettant de l'eau dans son vin, se réconciliera avec une bonne partie de l'opinion pour laquelle les cinq jours qui séparent sa date d'ouverture du 25 octobre de celle du 30 octobre ne sont pas une éternité à ne pas pouvoir supporter.



Le Premier ministre et le ministre de la Santé ont été reçus hier par le

DE LA MISE EN DANGER D'AUTRUI CE QUE PRÉVOIT LE CODE PÉNAL

Article 249-1

Quiconque expose directement autrui à un risque immédiat de mort ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité imposée par la loi ou le règlement, est puni d'un emprisonnement de cinq ans au plus et d'une amende de 5.000.000 de francs au plus.

Les personnes morales déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues à l'alinéa ci-contre sont punies d'une amende de 30.000.000 de francs au plus, outre les peines complémentaires prévues à l'article 26 du présent Code.

© D. Méviant MOUSSAVOU



Protection sanitaire des populations



président de la République, Ali Bongo Ondimba.

Aucune volonté de bâillonner les ordres religieux

I. I
Libreville/Gabon

La démarche se veut à la fois explicative et pédagogique. Elle va, selon le ministère de l'Intérieur, s'étendre, cette semaine, à d'autres leaders religieux. Suite à l'annonce, par les responsables des églises, de la reprise de leurs activités culturelles ce 25 octobre – ce qui apparaît aux yeux de l'opinion comme une défiance à l'autorité –, le ministre d'État en charge de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, a reçu lundi l'archevêque métropolitain de Libreville, Monseigneur Jean Patrick Iba Ba. Le ministre en charge du Culte a ainsi réaffirmé à Jean Patrick Iba Ba qu'à travers les mesures d'allègement arrêtées par le gouver-

L'archevêque de Libreville a saisi à son tour l'occasion pour traduire au ministre du Culte le ressenti des fidèles face à la dureté de ces mesures vis-à-vis de l'Église.



Photo: DR

Mgr, Jean Patrick Iba-Ba.

nement dans leur deuxième déclinaison, il n'y a aucune volonté des pouvoirs publics à vouloir museler les ordres religieux. Et, par-delà des lieux du culte, Lambert Noël Matha a rappelé au responsable catholique que les mesures d'allègement énoncées vendredi dernier à Libreville sont progressives et concernent tous les secteurs fortement impactés par la pandémie actuelle de Covid-19. L'archevêque de Libreville a saisi à son tour l'occasion pour traduire au ministre du Culte le ressenti des fidèles face à la du-

reté de ces mesures vis-à-vis de l'Église. Ce sur quoi le ministre d'État s'est voulu rassurant. Pour lui, cette perception ne reflète nullement la volonté du gouvernement "guidé par le principe de précaution" en vue d'éviter la mise en danger des fidèles et des citoyens. Comme cela s'est vu ailleurs. Tous les autres aspects liés à ces dernières mesures (rituel de la célébration eucharistique, quota des fidèles, nombre de cultes...), ont été passés en revue par le ministre de l'Intérieur et son hôte du jour.

Principe de précaution

M. A.
Libreville/Gabon

AVEC seulement trois nouveaux cas au sortir du week-end écoulé (lire par ailleurs), le Gabon affiche des chiffres illustrant une belle maîtrise de l'épidémie. On aurait, cependant, tort de croire que celle-ci est derrière nous. Et plaider en faveur d'un allègement des restrictions (réaménagement des horaires du couvre-feu, reprise des vols nationaux, réouverture des lieux de culte ou de convivialité...) plus rapide et au-delà de celui décidé par le gou-

vernement et rendu public lors de sa conférence de presse de vendredi dernier. Le problème, en effet, avec cette crise du Covid-19 – un peu comme cette pub sur une marque de liquide vaisselle – c'est que quand c'est fini, ça ne l'est pas encore.

Nombre de pays, en Europe notamment, qui ont cru en être venus à bout, prennent aujourd'hui des mesures parfois aussi drastiques qu'au moment du pic d'avril-mai. Les lieux dits clos, identifiés comme les principaux foyers de contamination, étant les cibles sur lesquelles agissent en priorité les gouvernements. C'est pour éviter la réédition sur notre sol d'un tel scénario et, par ricochet, rendre vains les efforts voire les sacrifices consentis depuis sept mois que les autorités font autant preuve de prudence. Le fameux principe de précaution.

Qui ne connaît pas les effets du coup du balancier? Sevrés de pas mal de choses, une levée à tout va des contraintes sanitaires constituerait pour beaucoup une sorte d'appel d'air qui, lui-même, ferait craindre une résurgence de l'épidémie dont peu de monde, au reste, serait prêt à assumer la responsabilité. Voilà pourquoi il est de l'intérêt de tous de calmer le jeu. Et de continuer à œuvrer au maintien des contaminations à un niveau aussi bas. Pourquoi pas au prix de contraintes et de renoncements supplémentaires.



Photo: F. M. MOMBO